



QUE FAIRE EN CAS DE CYBERATTAQUE? (élus/dirigeants de collectivités)

ÉLU ALERTEZ IMMÉDIATEMENT
VOTRE SUPPORT INFORMATIQUE

TECHNICIEN ISOLEZ LES SYSTÈMES ATTAQUÉS

ÉLU CONSTITUEZ UNE ÉQUIPE
DE GESTION DE CRISE

TECHNICIEN TENEZ UN REGISTRE
DES ÉVÉNEMENTS

ÉLU PRÉSERVEZ LES
PREUVES DE
L'ATTAQUE

1
PREMIERS RÉFLEXES

IDENTIFIEZ L'ORIGINE DE L'ATTAQUE
ET SON ÉTENDUE

DÉPOSEZ PLAINTÉ

NOTIFIEZ L'INCIDENT À LA CNIL

2
PILOTER LA CRISE

METTEZ EN PLACE
DES SOLUTIONS
DE SECOURS

GÉREZ VOTRE
COMMUNI-
CATION

LES ÉTAPES
CLÉS

CONTACTS

VOTRE SUPPORT
INFORMATIQUE

Nom du contact :

N° de téléphone :

CONSEILS,
SIGNALEMENT 24H/24
www.cert.ssi.gouv.fr/contact

CONSEILS
ET ASSISTANCE
www.cybermalveillance.gouv.fr

NOTIFICATION DE VIOLATION
DE DONNÉES PERSONNELLES
www.cnil.fr/fr/notifier-une-violation-de-donnees-personnelles

POLICE, GENDARMERIE 17

3
SORTIR DE LA CRISE

FAITES
UNE REMISE
EN SERVICE
PROGRESSIVE
ET CONTRÔLÉE

TIREZ LES
ENSEIGNEMENTS
DE L'ATTAQUE ET
DÉFINISSEZ
LES PLANS D'ACTION

DOCUMENT RÉALISÉ AVEC NOS MEMBRES:



avica

BANQUE des
TERRITOIRES

coTer
numérique

ÉCLIC

POUR PLUS D'INFORMATIONS
www.cybermalveillance.gouv.fr